

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

OBJET :

**CULTURE - BUDGETS
PRÉVISIONNELS
2024-2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-18

L'an deux mil vingt-quatre,
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et
Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

Le festival Jazz en Ouche, ainsi que la saison culturelle ne
pourraient se dérouler sans la participation financière de
partenaires publics et privés. Pour faire une demande de
subvention, de mécénat ou de partenariat, il est nécessaire de
fournir un budget prévisionnel de l'action.

C'est pourquoi, afin d'entamer les démarches, il est proposé un
budget prévisionnel de la saison culturelle 2024/2025 et de
Jazz en Ouche 2025.

SAISON CULTURELLE 2024/2025

La saison culturelle est un temps fort dans la vie d'une
municipalité.

Elle accueille des spectacles tous publics, des spectacles chantés, des comédies, des pièces contemporaines engagées... Mais aussi, des compagnies en résidences pour leur permettre d'avancer dans leur travail de création.

S'y intègrent également les coûts de location de la salle et du prestataire technique.

Attention, dans le budget prévisionnel présenté ci-dessous, sont intégrées des dépenses 2024 (période septembre 2024-décembre 2024), dont le budget a déjà été voté.

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	71 000	BILLETTERIE	25 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	28 500	FONDS PRIVÉS	6 000
Restauration	6 500		
Hébergement	13 500		
Transport	6 500		
Catering	2 000		
COMMUNICATION	25 000	Subv Département 61	15 000
TAXES	22 100		
Droits d'auteurs, droits voisins, taxes	22 100		
Frais de billetterie	2 000		
Weebox	500		
Divers et imprévus	2 000		
Sous Total	151 100		
TECHNIQUE	99 222		
Prestataire technique	35 500		
Location de salles	63 722		
Sous Total	99 222		
TOTAL	250 322	TOTAL	46 000
		Ville de L'Aigle	204 322
TOTAL SPECTACLE VIVANT	250 322		250 322

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,*

- *APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.*

FESTIVAL JAZZ EN OUCHE 2025

DEPENSES		RECETTES	
CACHET ARTISTIQUE	50 000	BILLETTERIE	18 000
RESTAURATION- HÉBERGEMENT-TRANSPORT	19 500	FONDS PRIVÉS	6 500
Restauration	5 000	Conseil Régional	7 000
Hébergement	7 000		
Transport	6 500	Conseil départemental Eure	3 000
Catering	1 000		
COMMUNICATION	16 000	Office du Tourisme	15 000
TAXES	10 000	Villes partenaires	2 000
Droits d'auteurs, droits voisins, taxes	10 000		
Frais de billetterie	2 000	Ville de L'Aigle	79 700
Divers et imprévus	1 000		
Sous Total	98 500		
TECHNIQUE	32 700		
Prestataire technique	25 200		
Location de salles	7 500		
Sous Total	32 700		
TOTAL Jazz en ouche	131 200	Total	131 200

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,*

- *APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



(Handwritten signature of Philippe VAN-HOORNE)

Philippe VAN-HOORNE